

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

## Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation et d'accompagnement proposées par Excellence VAE Groupe, incluant notamment :

- la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE),
- les formations linguistiques, dont l'anglais,
- la formation certifiante « Création de contenus rédactionnels et visuels par l'usage responsable de l'IA générative » – RS6776 Inkrea,
- les formations professionnelles courtes.

Elles complètent le règlement intérieur, les Conditions Générales d'Utilisation et la Politique de Confidentialité.

## Article 2 – Modalités d'inscription et contractualisation

L'inscription devient définitive après signature du contrat ou de la convention de formation.

Lorsque la formation est financée via le CPF, la contractualisation est réalisée de manière dématérialisée via FranceConnect+.

Toute inscription vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

## Article 3 – Modalités de financement

Financements possibles : CPF (avec ou sans abondement employeur), France Travail, OPCO ou employeur, paiement personnel (avec formules d'échelonnement possibles).

En cas d'impayé : suspension de la prestation + exigibilité immédiate du solde.

## Article 4 – Prix et facturation

Les tarifs sont précisés dans les contrats. Les frais annexes restent à la charge du bénéficiaire sauf mention contraire.

## **Article 5 – Rétractation, annulation et résiliation**

Pour les formations financées par le CPF, le bénéficiaire dispose d'un délai légal de rétractation de 14 jours.

Toute annulation avant le démarrage, dans ce délai, n'entraîne aucun frais. En cas d'abandon après le début de la prestation, la facturation est réalisée au prorata des heures effectivement réalisées.

En cas de force majeure, un remboursement prorata temporis peut être appliqué.

Tout manquement grave aux obligations contractuelles peut entraîner l'arrêt immédiat de la prestation, sans remboursement.

## **Article 6 – Accès aux outils numériques**

Accès nominatif, limité à la durée de la prestation, sans responsabilité de l'organisme en cas de problème technique externe.

## **Article 7 – Obligations du bénéficiaire**

Le bénéficiaire s'engage à :

- respecter les règles d'assiduité et de participation,
- honorer les rendez-vous fixés,
- se conformer au règlement intérieur et aux consignes pédagogiques.

## **Article 8 – Propriété intellectuelle**

L'ensemble des supports pédagogiques, outils, tests, contenus numériques et productions remis ou utilisés dans le cadre des formations sont protégés par le droit d'auteur.

Toute reproduction ou utilisation hors du cadre contractuel est interdite.

## Article 9 – Confidentialité et RGPD

Une confidentialité renforcée s'applique aux prestations de bilan de compétences et de VAE, conformément aux articles L6313-10 et R6313-7 du Code du travail. Excellence VAE Groupe agit en qualité de responsable de traitement au sens du RGPD.

Les données collectées sont utilisées exclusivement à des fins pédagogiques, administratives et réglementaires, et conservées selon les durées légales en vigueur.

Le bénéficiaire dispose des droits d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition.

## Article 10 – Articulation contractuelle

Les présentes CGV s'appliquent conjointement avec le règlement intérieur, les CGU et la Politique de Confidentialité.

En cas de contradiction, les documents contractuels spécifiques à la formation prévalent.

## Article 11 – Loi applicable et juridiction

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

Tout litige relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Marseille.